



1551

*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2022

### Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 20

Excusés : 8

Pouvoirs : 8

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-huit février deux mil vingt-deux.

### **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Patrick LAMBERT, Evelyne GUILLERMET, Malika VIVIN, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Frank SULTAN, Cindy GAUVIN, Lucas GILLY, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Béatrice ALIPHAT, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA.

### **Excusés avec pouvoir :**

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,  
Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI,  
Madame Marie-Paule DELLAROVERE a donné procuration à Madame Mireille GOYET,  
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,  
Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,  
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC,  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT,  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

**Absents :** Madame Claudine DE RIVAS

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220228-DEL2021-08-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2022  
Date de réception préfecture : 04/03/2022



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2022

**DCM N°2022-08 : Convention de financement de travaux pour l'intégration souterraine des ouvrages de distribution d'énergie électrique dans l'environnement - allées de la plage d'Arthur Tranche 2 avec le SMED13**

**Rapporteur : Monsieur Antoine Bruno**

Il est rappelé que dans le cadre de son programme de travaux 2021 le SMED13 a estimé à 161 159 € HT maximum le montant total des travaux de « Mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique » de l'Allée de la plage d'Arthur - tranche 2.

Le SMED 13 a approuvé lors de son comité syndical du 26 novembre 2021 sa participation au projet pour lequel le plan de financement suivant a été validé :

Montant estimatif des travaux : 161 159 € HT

SMED 13 : 48 000 € HT

Participation Commune : 113 159 € HT

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le SMED 13 pour les opérations suivantes :

"Mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique" de l'Allée de la plage d'Arthur - tranche 2

Montant estimatif des travaux : 161 159 € HT

SMED 13 : 48 000 € HT

Participation Commune : 113 159 € HT

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement au budget des exercices 2023 et suivants.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de la plateforme « Télécours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Délibération n° 2022/08

Page 2 sur 2

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220228-DEL2021-08-DE  
Date de transmission : 04/03/2022  
Date de réception préfecture : 04/03/2022